

Le 8 avril 2021 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Clotilde BOILLON, Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Hervé DROZ-VINCENT, Carole FOUQUET, Catherine GRAND, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Fabrice MERCIER, Nicolas PERRARD, Hervé PONT, Brigitte ROY.

Étaient absent(s) excusé(e)s :

Absent(s) non excusé(s) : Philippe LUSSAGNET (*arrivé en cours de réunion*)

M. Hervé DROZ-VINCENT a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme FOUQUET souhaite intervenir sur le lotissement Clos Médée 2. Le Maire explique qu'il n'y a pas lieu de débattre de ce sujet et propose de fixer une prochaine réunion, afin d'évoquer ce point.

1. COMPTE DE GESTION 2020

M. MERCIER, adjoint, rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du compte de gestion 2020 du budget communal, émis par le Trésorier Principal.

Il précise que l'analyse, compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du budget communal 2020.

Il déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conformément à la réglementation, le Maire a quitté la salle afin que le conseil municipal délibère sous la présidence de Michel JANNIN, conseiller, doyen d'âge, élu.

Le Président de séance et M. MERCIER, adjoint, présentent au conseil municipal le compte administratif 2020 de la commune.

La section fonctionnement fait apparaître :

➤ des dépenses pour un montant de	655 530.10 €
➤ des recettes pour un montant de	755 374.21 €
Soit un excédent de	99 844.11 €

La section investissement fait apparaître :

➤ des dépenses pour un montant de	237 636.98 €
➤ des recettes pour un montant de	379 581.69 €
Soit un excédent de	141 944.71 €

Les explications entendues, le compte administratif 2020 est voté à l'unanimité.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal,
Après avoir examiné le compte administratif 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 137 495,73 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	99 844,11 €
Résultats antérieurs de l'exercice	37 651,62 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	137 495,73 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 104 439,40 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 11 800,00 €
Besoin de financement	- 116 239,40 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	116 239,40 €
Report en fonctionnement R 002	21 256,33 €
DEFICIT REPORTE D 002	

4. BUDGET PRIMITIF 2021

M. MERCIER, adjoint, présente au conseil municipal le budget primitif 2021 de la commune.

La section fonctionnement fait apparaître :

➤ les dépenses s'élevant à	831 340.63 €
➤ les recettes s'élevant à	840 845.27 €

La section investissement fait apparaître :

➤ les dépenses s'élevant à	639 663.42 €
➤ les recettes s'élevant à	639 663.42 €

Tenant compte des restes à réaliser de 11 800€ en dépenses d'investissement.

Après étude de celui-ci, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune par chapitre aussi bien en section d'investissement que de fonctionnement.

M. LUSSAGNET rejoint le cours de la réunion.

5. AMORTISSEMENTS

Comptes et délais :

M. MERCIER, adjoint, explique que certains biens n'ont pas été amortis ces dernières années, et qu'il convient de délibérer sur les comptes et délais, afin de les prendre en charge sur 2021 et les prochains budgets, à savoir,

Compte 202 : Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre
Délai d'amortissement proposé : 10 ans

Compte 2046 : Attributions de compensation d'investissement
Délai d'amortissement proposé : 5 ans

D'autre part, au vu du nombre d'habitants de la commune, moins de 3500, et de la législation, la commune décide également d'amortir uniquement les biens « obligatoires » à compter de 2021. Les amortissements débutés avant 2021 seront néanmoins pris en charge jusqu'à amortissement complet.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'amortissement des comptes 202 et 2046 ainsi que les délais proposés.
- Décide de stopper l'amortissement des biens à compter de 2021, hormis ceux débutés précédemment et les biens obligatoires.

Neutralisation :

Vu l'article D2311.14 du CGCT, M. MERCIER rappelle qu'au vu des biens non amortis précédemment et obligatoires, il y a eu lieu dans le budget 2021, d'inscrire la somme de 86 479.86€ en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, ce qui impacte largement le budget dépenses et produit un déséquilibre de fonctionnement.

Il a été conseillé de mettre en place pour le budget 2021 la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, qui consiste à corriger un éventuel déséquilibre, à savoir :

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 compte 7768 Neutralisation des amortissements : 78 170.63€

En dépenses d'investissement :

Chapitre 040 compte 198 neutralisation des amortissements : 78 170.63€

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la neutralisation budgétaire de l'amortissement pour le budget 2021.

6. VOTE DES TAXES

Vu la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale qui prévoit dans son article 2 le vote des taux des impôts locaux par le Conseil municipal et qui précise les modalités de cette décision, M. MERCIER, adjoint, présente au conseil municipal la proposition de la commission "budget" des taux d'imposition 2021 :

↳ Taxe foncière (bâti)	34.07 %
↳ Taxe foncière (non bâti)	23.17 %

Soit une augmentation de 3. %

Les explications entendues et après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée et votée à l'unanimité.

7. CREDITS SCOLAIRES 2021

Mme CARTIER, adjointe, propose au conseil municipal de définir les crédits scolaires 2021 de la manière suivante :

↳ Crédit de fonctionnement école	4 918.00 €
* 99 élèves x 49.67 €	
↳ Crédit de fonctionnement mairie	4 590.00 €
* Ordiclasse, téléphone, internet, photocopieur, timbres...	
↳ Crédits pédagogiques	1 811.00 €
* 99 élèves x 18.10 €	
↳ Crédits transports	1 550.00 €

Soit un total pour l'année de **12 769.00 €**
Qui représente une augmentation de **2%**.

Il est rappelé que les :

- ✓ Crédits pédagogiques correspondent à un montant par élève et peuvent être utilisés sur présentation d'un projet "pédagogique" 2 mois en amont pour le déblocage du crédit demandé.
- ✓ Crédits transports piscine s'appliquent automatiquement lorsque l'activité est organisée.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote les crédits scolaires pour l'année 2021 tels que proposés.

8. ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2021

L'organisation du temps scolaire de l'école à 4 jours a été arrêtée en 2018 pour 3 ans. Conformément à la réglementation, il convient de se prononcer à nouveau pour la rentrée 2021, sur une nouvelle période de 3 années, soit 2021, 2022 et 2023.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de reconduire l'organisation actuelle de la semaine à 4 jours.

- Lundi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30
- Mardi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30
- Jeudi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30
- Vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

9. CONVENTION PROFESSION SPORTS

Le Maire donne lecture de la convention passée avec Profession Sports et Loisirs Doubs.

La mission confiée est centrée autour de la gestion du projet CEJ, du temps périscolaire du mercredi ainsi que la proposition « activités ados » en période scolaire.

La commune assurera un financement pour équilibrer le budget global des actions citées ci-dessus.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention avec Profession Sports.

10. BUDGET CEJ ET ACTIVITES ANNEXES 2021 PROFESSION SPORTS

Le Maire explique le budget 2021 proposé par Profession Sports et Loisirs aux membres du conseil, dans le cadre du CEJ.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget proposé par Profession Sports.

11. LOGICIEL CANTINE/GARDERIE

Mme CARTIER, adjointe, explique que les inscriptions cantine et garderie sont très compliquées à gérer, tout comme la facturation mensuelle.

Plusieurs devis ont été communiqués à la mairie et une démonstration à distance a été effectuée par la société Défi Informatique, en présence de Mme CARTIER, Mme FOUQUET, conseillère, et la secrétaire. Une formation est également prévue sur le logiciel en direct.

Les parents pourront ainsi inscrire ou désinscrire leurs enfants à la cantine et à la garderie directement sans passer par le secrétariat, la facturation se fera automatiquement et sera visible sur le logiciel sur le compte des parents.

Ce logiciel est installé dans diverses collectivités du département qui en sont très satisfaites. Il est également le moins cher des 3 devis collectés.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix « pour » et 1 abstention :

- Accepte l'acquisition du nouveau logiciel cantine/garderie proposé par Défi Informatique.
- Autorise le Maire à signer le devis de Défi Informatique d'un montant de 6 706.80€ TTC.

12. PROJECTEURS

M. PERRARD, conseiller, informe le conseil qu'il serait nécessaire de remplacer les projecteurs obsolètes situés sur la scène de la salle socio-culturelle et propose une estimation.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le remplacement des anciens projecteurs par des projecteurs LED, avec câble de commande et d'alimentation, et pupitre de commande,
- Autorise le Maire à signer l'estimation pour un montant de 1 269.20€ TTC,
- Charge M. PERRARD du déroulement de l'opération.

13. TRONÇONNEUSE

Ce point est remis à une prochaine réunion.

14. EMPRUNT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 pour les communes (ou L3211-2 pour les départements /ou L4221-5 pour les régions / ou L5211-1 pour les EPCI)

Considérant le vote des prévisions budgétaires 2021 en date du 08 avril 2021 et faisant apparaître les besoins de financement sur le budget de la commune.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide un accompagnement financier des projets d'investissements pour une enveloppe d'un montant de 250 000 € sur une durée de 20 ans maximum.

15. ENEDIS – ROUTE DES BUIS

Le Maire et Hervé PONT, conseiller délégué en urbanisme, expliquent au conseil municipal que pour l'aménagement du lotissement Route des Buis, à Morre, propriété de Monsieur HAKKAR, la contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité est à la charge de la commune.

ENEDIS a fait parvenir un devis de travaux d'un montant de 5 823.94€.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte ce devis pour la somme de 5 823.94€ TTC
- Donne pouvoir au Maire pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

SIVU :

M. BOUDAY, adjoint, informe les membres du conseil du montant de la participation annuelle de la commune au SIVU, soit 9 997€.

Ecole :

Il indique également que le rapport d'audit énergétique du bâtiment de l'école sera transmis prochainement en mairie puis remis au Grand Besançon Métropole pour étude.

Travaux divers voirie :

- Rue de l'Ardoisière : M. PONT, conseiller délégué à l'urbanisme, informe de la fin des travaux de cette rue par les services du Grand Besançon Métropole.
- Côte de Morre : Fermée du 12 au 24 avril.
- Rue du Lieutenant Vallet : Des travaux permettant la limitation de vitesse seront entrepris en 2021. Les coussins berlinois prévus dans le projet initial, mais qui ne sont plus autorisés, seront remplacés par les coussins lyonnais, en béton, encastrés dans la chaussée. La commune participera à hauteur d'environ 4 000€ sur le budget 2022.
- La « priorité » du carrefour de la pharmacie sera transformée en « Stop » à l'occasion des travaux de renouvellement du marquage en 2021.
- Balayage : 2 balayages annuels sont prévus sur la commune ; 1 pris en charge par la commune pour un montant d'environ 1 200€ et le second par GBM. Le premier sera effectué début mai.

City stade :

Mme LEPLAT, adjointe, informe que le relevé topographique a été effectué et que l'étude préalable est en cours.

Décès M. GURNAUD Daniel :

Mme ROY, conseillère, fait part de la mention du décès de M. GURNAUD, omise dans le bulletin communal.

M. GURNAUD est décédé à l'EHPAD de Montferrand-Le-Château où il résidait. Le décès n'a donc pas été communiqué à la mairie.

Mme LEPLAT indique que l'oubli sera mentionné dans le prochain numéro.

L'Assemblage :

M. DROZ, conseiller, soulève la reprise de l'Assemblage et du confinement.

Le Maire indique que M. LOTHE ouvrira prochainement pour servir des plats à emporter.

Toilettes école garçons :

M. DROZ revient également sur les travaux des toilettes garçons de l'école, non faits.

M. BOUDAY indique qu'il va regarder avec les agents techniques ce qu'il est possible d'entreprendre.

M. DROZ soulève également le « manque de communication ».

Il souhaiterait que soient envoyés avec la convocation aux réunions de conseil, les documents présentés, tels que les devis ou autres.

Bibliothèque :

Mme BOILLON, conseillère, félicite le travail de Christophe, agent technique, pour les rangements faits à la bibliothèque.

Location ancienne mairie association :

Elle souhaite également en savoir davantage sur la location de l'ancienne mairie à une association. Le Maire explique qu'il s'agit d'un comité départemental de randonneurs qui souhaite se réunir plusieurs fois par mois.

Un loyer de 400€ par mois leur sera demandé à compter du 1^{er} juin 2021.

Prochain conseil le jeudi 29 avril 2021 à 20h00.

Le Maire
Jean-Michel CAYUÉLA

